

Quelle Compatibilité entre le Développement Touristique et la Sauvegarde des Aires Protégées ?

La question de la durabilité du tourisme est largement étudiée et au même titre que les autres composantes supposées être placées sous le signe du développement durable, elle nécessite la mise en œuvre d'instruments ou d'outils d'évaluation (About de Chastenet et al., 2016). Mikulic et al. (2015) font une revue de la littérature scientifique à ce sujet en démontrant que les structures touristiques durables intègrent des systèmes d'évaluation généralement constitué d'indicateurs.

Les politiques publiques visant à protéger les milieux naturels sont initiées par des organisations internationales et sont de plus en plus intégrées dans de nombreux pays. Aux niveaux national et local, il existe une réglementation pour la protection des espèces et le développement des aires protégées. Cependant, dans certains pays, les politiques de gestion de la nature accordent peu d'attention aux problèmes soulevés par les populations locales, en particulier les problèmes de développement. Celles-ci semblent souvent incompatibles avec la logique de protection de la nature défendue par les administrations nationales.

Il existe une contradiction fréquente entre les problèmes de développement fondés sur la croissance des activités économiques habituelles et les problèmes de conservation de la nature. Des études récentes montrent qu'il existe des moyens de rendre ces problèmes compatibles. Il ne s'agit pas de donner la priorité à l'un ou l'autre mais de rapprocher les deux tous en évoluant vers une gestion intégrée des territoires protégés. Si les connaissances sur ce sujet progressent pour les pays d'Europe, les connaissances sont plus faibles pour la rive sud de la région méditerranéenne. Les formes de tourisme envisagées depuis l'indépendance et même depuis le tournant des années post-Rio 1992 semblent en effet peu compatibles avec une approche durable de cette activité. D'après les documents officiels présentant les projets, les ambitions concernent la mise en place d'infrastructures qui semblent non seulement difficilement réalisables financièrement mais assez incompatibles avec les enjeux réels du développement durable. L'objectif déclaré est celui d'un développement d'une économie industrielle du tourisme, en se fondant sur l'élaboration d'infrastructures balnéaires susceptibles d'accueillir des flots importants de touristes consommateurs de pratiques touristiques conventionnelles.

La mise en place d'un outil d'évaluation serait sans doute un bon moyen de permettre de concilier les objectifs actuellement contradictoires de la part des deux administrations algériennes aux projets peu compatibles. La seconde condition de l'élaboration d'un projet réellement durable de création d'une infrastructure serait d'associer les populations locales à la création de valeur et de richesse mais aussi aux bénéfices émanant de ces activités touristiques, comme cela a pu être démontré dans le cas d'autres parcs africains que ce soit dans le cas l'exemple emblématique du parc Kruger ou bien des projets d'éco-



tourisme développés en Ouganda pour contribuer à réduire la pauvreté (Venter et al. 2008 ; Tumusiime et Vedeld, 2012).

Un développement durable du tourisme dans les territoires concernés. Pour ce faire, il faut prendre en compte la composante culturelle des touristes et des lieux. C'est le « principe de différence » qui doit assurer l'originalité de l'offre et la durabilité d'un tourisme « plus soucieux de la préservation des cultures et des sociétés et mieux intégré à son environnement ». De son point de vue, la gestion locale participative est la mieux adaptée pour parvenir à un développement durable du tourisme. Il envisage le rôle des collectivités locales comme des médiateurs entre les différents acteurs du tourisme. Quelques contradictions sont soulevées, comme la multiplication des formations aux métiers du tourisme malgré le manque de volonté du secteur d'embaucher du personnel qualifié, ou encore les paradoxes des structures associatives qui reçoivent des fonds publics sans pouvoir en contrôler l'usage, ce qui profite aux acteurs privés.

La réponse à la question de savoir comment rendre compatible une stratégie de protection de la nature et une stratégie de développement touristique réside sans doute dans le fait que l'Etat laisse l'initiative au territoire local, à ses acteurs, pour fonder un projet de territoire. La nature est partie prenante des formes d'usages potentiels que peuvent en faire les sociétés locales comme cela a pu être expérimenté au parc Kruger en Ouganda (Archabad et Naughton-Treves, 2001). L'expérience du Habbous au Maroc en est d'ailleurs l'illustration : c'est la rencontre des formes traditionnelles d'usages et d'entretiens du milieu et les ambitions de conservation de la nature qui construit le projet de durabilité des territoires combinant protection de la nature et développement local.

